

# **Les Couna\*, ou le chemin de la prévention des déchets sera dur et long-!**

**« Un des principaux intérêts du dispositif « Stop pub-» est de faire maigrir la poubelle-».**

**par Jacques Pélissard,**  
*Président de l'Association des maires de France*

*Propos recueillis par Rémi Guillet*

**Les journaux gratuits et les imprimés publicitaires des magasins... Pourquoi cet intérêt des collectivités en charge des déchets pour ce qui ne représente quand même que peu de chose dans notre poubelle-?**

**J**e ne considère pas que le gisement concerné soit négligeable. Il représente de l'ordre du million de tonnes de déchets par an soit près de 40-kg/an/ménage, d'après une étude réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (Ademe) en 2000. Par comparaison, les déchets d'emballages ménagers gérés par les collectivités

représentent moins de 5 millions de tonnes.

**Est-ce une vraie question de prévention des déchets, ou d'abord une simple question de faire financer une partie du traitement des déchets (ou du tri)-?**

La mise en place du dispositif répond à la double préoccupation des élus d'agir en faveur de la prévention, et de responsabiliser financièrement les diffuseurs. L'exemple de la chaîne de magasins « Botanic-», qui a annoncé en septembre 2004 qu'elle arrêterait de diffuser ses promotions

par journaux publicitaires en proposant l'envoi de courriers à ceux qui le souhaitent, par poste ou courrier électronique, illustre bien l'un des principaux intérêts du dispositif qui est de faire maigrir la poubelle.

L'objectif de prévention est également au cœur du « stop-pub-». Le ministère de l'Ecologie, semble très satisfait de ce dispositif. Il n'est malheureusement pas toujours respecté par les distributeurs, qui ne font pas la distinction entre publicités, journaux gratuits et journaux municipaux.

L'Association des maires de France (AMF) a récemment demandé aux distributeurs de bien vouloir respecter cet autocollant.



**Certains évoquent le rôle social des Couna-: pour beaucoup de personnes âgées, ou seules, isolées... ce seraient les seuls « courriers-» qui leur parviennent, constituant un lien avec le monde extérieur, par les offres de produits, les petites annonces...**

Je ne suis pas sûr que la lecture des petites annonces contribue réellement à réduire l'isolement physique ou intellectuel d'une certaine catégorie de la population française. Cependant, je pense qu'il convient de faire une distinction entre les journaux de petites annonces et les journaux d'information gratuits. C'est d'ailleurs la raison qui m'a

conduit à proposer la mise en place d'une contribution en nature dans le dispositif, dès 2003.

**Venons-en donc au point principal-: ce constat que, plus de 5 ans après les premiers engagements des pouvoirs publics de faire quelque chose, il n'y a toujours rien d'officiel, rien de réglementaire.**

Le texte se heurte effectivement à de fortes réticences. La voie réglementaire a d'abord été privilégiée avant la voie législative. Cette dernière n'a pas non plus été évidente puisque ce n'est qu'après plusieurs tentatives que le dispositif a enfin pu être adopté, fin

2003. Il a depuis été toiletté, fin 2004, à mon initiative pour préciser la contribution en nature. Il n'est pas exclu qu'il subisse encore d'ici la fin du semestre de nouvelles modifications par le biais de la loi sur la régulation postale. Enfin, il ne faut pas oublier que son entrée en application reste subordonnée à la publication d'un décret en cours d'examen au Conseil d'Etat.

**Pouvez-vous préciser quels sont ces obstacles ou verrous, difficultés que vous avez rencontrés au fil du projet-?**

Les difficultés liées au respect de l'autocollant « stop publicité-» et de la distribu-

tion des journaux municipaux paraissent bien anecdotiques en regard de l'intense lobbying exercé par les représentants de la presse gratuite d'information et d'annonces mais aussi, et bien que cela paraisse beaucoup plus surprenant, par certains hauts fonctionnaires rattachés au ministère de la culture. Inversement, le ministère de l'Ecologie a toujours fait preuve d'un grand volontarisme sur le dossier.

**Tout cela n'est-il pas inquiétant pour les autres axes de prévention des déchets, voire tout simplement, pour les nouvelles filières mettant en application la « Responsabilité élargie des producteurs-» (REP) ou, plus simplement, le principe pollueur payeur-?**

Il est certain que l'attente peut paraître interminable pour les collectivités qui demandent la mise en place d'un dispositif financier depuis plus de 5 ans. La crainte de voir ces vicissitudes reconduites pour d'autres filières de déchets n'est par ailleurs pas exclue. Pour autant, leur mise en place repose sur un socle européen, comme c'est le cas pour les

déchets d'équipements électriques et électriques.

**Alors, après tant de travail sur ce sujet au nom de tous les élus, au titre de l'AMF, et comme représentant de la Nation, à l'Assemblée Nationale, votre point de vue sur cette action « phare-» de prévention et de gestion de déchets qu'est le dossier Couna...**

Je suis fier que le dispositif ait inauguré le principe d'une contribution en nature. La vocation de « sanction-» assignée à la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est également une novation. Je veillerai d'ailleurs à ce que la future loi déchets érige en principe l'assujettissement à cette taxe des industriels qui chercheraient, en refusant de contribuer ou de pourvoir à l'élimination des produits qu'ils mettent sur le marché, à échapper à toute forme de responsabilité financière.

Il faut également réfléchir à une « affectation-» d'une partie du montant de cette taxe au financement des déchets.

Je regrette, en revanche, que les volontés aient des difficultés à se réunir sur la mise en place d'un éco-organisme dédié aux imprimés non sollicités qui pourrait permettre,

grâce à un barème amont incitatif, d'encourager la mise sur le marché de produits plus facilement recyclables.

### Note

(\*) Courriers non adressés.

